



Paris, le 19 mai 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Accoucher en France aujourd'hui : quel(s) choix ? »

Lors de la table ronde du CALM, les parlementaires s'engagent à soutenir les maisons de naissance

La table ronde organisée par le CALM ce mercredi 18 mai a réuni 80 personnes autour d'intervenants forts d'expériences et de connaissances diverses -experts, praticiens ou politiques- réunis par un intérêt commun porté à la naissance. Clélia Dumoulin a animé une discussion riche, allant de l'offre de soins aux moyens d'actions politiques qui permettraient d'offrir un réel choix aux couples.

Le débat a commencé par un constat unanime, porté par le Dr Paul Cesbron, gynécologue obstétricien : en France *« les femmes se retrouvent dans l'obligation d'accoucher dans d'énormes structures, qu'on appelle « usine à bébés », qui s'imposent comme modèle unique »*. Pourtant, au regard de l'histoire, accoucher à l'hôpital est une norme récente. Elle date des années 50 selon Marie-France Morel, historienne. Aujourd'hui, les couples souhaitent une alternative à cette prise en charge standardisée, souhait relayé par les professionnels, et auquel les parlementaires sont maintenant attentifs. Myriam Szejer, pédopsychiatre, a insisté sur l'importance de donner le choix : *« Je crois que toute cette affaire se résume à : qu'est ce qui est bon pour humaniser une naissance ? Ce peut-être dans un milieu hyper médicalisé, avec des parents rassurés, pour d'autres c'est dans une maison de naissance. Le choix doit être donné aux couples en fonction de ce qu'ils sont. »*

Quel choix ? Hôpital, maison de naissance, domicile. Les progrès dans la surveillance de la grossesse acquis ces trente dernières années permettent en effet d'offrir un vrai choix. Paul Cesbron d'affirmer que *« nous sommes les témoins d'une transformation que nous avons vécue : le diagnostic anténatal »*. Selon Francine Dauphin, sage-femme, *« aujourd'hui un accouchement sur un lieu moins technicisé, même à domicile, n'est pas la même chose qu'il y a trente ans »*.

Le choix est important, voire nécessaire à entendre René Frydman, gynécologue obstétricien pour qui *« imposer un mode de suivi à une femme peut avoir un effet iatrogène »*. Les intervenants s'accordent à dire que pouvoir choisir son mode de suivi a un lien avec la sécurité. Pour Nathan Wrobel, gynécologue obstétricien, la physiologie, qui ressort de la compétence des sages-femmes, doit primer : *« nous croyons que la physiologie est encore la meilleure façon d'accoucher, et l'expérience semble prouver que nous ne sommes pas loin d'avoir raison »*. Pour Francine Dauphin, la nécessité absolue est de mettre en place toujours le même praticien au cours de la grossesse, la sécurité étant relative au mode d'accompagnement plutôt qu'aux modalités de lieu : *« L'essentiel des maisons de naissance, c'est l'accompagnement global et non pas les modalités du lieu d'accouchement. »*

A ce jour, les projets de maisons de naissance apparaissent menacés face à l'absence de cadre législatif, qui doit dans un premier temps mettre en place une expérimentation. René Frydman affirme que si « *l'idée de créer des maisons de naissance paraissait hautement faisable, elle trouve pourtant depuis dix ans une impossibilité de concrétisation dans notre pays* ».

Pour tenter d'expliquer la difficulté de concrétisation, les intervenants en appellent aux freins culturels, à la peur, et en grande partie à la méconnaissance du sujet. Pourtant, au sujet de l'expérimentation des maisons de naissance, Bernadette de Gasquet, médecin, est enthousiaste : « *C'est dommage que cela ne puisse pas aller plus loin ou plus vite.* »

Les parlementaires présents se sont engagés à mettre en place l'expérimentation.

Selon eux, les débats, qui ont eu lieu cet automne en commissions et en séances sur l'article concernant l'expérimentation dans le projet de loi de madame Bachelot, ont rallié les parlementaires à la cause des maisons de naissance. Débats et amendements ont abouti à un consensus qui a permis, comme le souligne Anny Poursinoff, député, que le texte soit voté. Muguette Dini, sénatrice, affirme que depuis les débats « *les autres sénateurs pensent que c'est une bonne chose* » et sont favorables à cette expérimentation. « *S'il y a combat à mener, je serai à vos côtés* » affirme Cécile Dumoulin, député, qui se dit « *convaincue* ». Elle ajoute avoir une proposition de loi à déposer en ce sens.

La table ronde s'est donc conclue sur un engagement commun des parlementaires à mettre en place l'expérimentation des maisons de naissance.



Vue d'ensemble de la table ronde organisée par le CALM, 18 mai 2011

Cette soirée s'inscrivait dans le programme de la SMAR, Semaine Mondiale pour l'Accouchement Respecté, dont le thème est cette année : « *Accoucher selon mon choix du lieu, de la manière et des accompagnants* ».

Le CALM, « Comme A La Maison », est l'Association pour la Maison de Naissance des Bluets. Située à Paris, elle est constituée d'usagers et de sages femmes qui militent pour l'ouverture des maisons de naissance en France et soutiennent la profession de sage-femme. Au CALM, les sages-femmes proposent à des couples un Accompagnement Global à la Naissance, en partenariat avec la Maternité des Bluets. Le CALM est membre du Collectif maisons de naissance (<http://maisonsdenaissance.wordpress.com/>), et adhérent du CIANE, le Collectif Inter associatif Autour de la Naissance (<http://ciane.net>).

Contacts presse pour la SMAR

smar@mdncalm.org

- Catherine Bernard : 06.28.04.41.16
- Laure Delpierre : 06.80.47.31.28